



SECTEUR VIE SPORTIVE - COMMISSION DEPARTEMENTALE COMPETITIONS

VICTOR CHAMPIONNAT DU RHÔNE - LYON METROPOLE INTERCLUBS ADULTES
Saison 2025 / 2026

ANNEXE 1 – FONCTIONNEMENT DES DIVISIONS, MONTEES ET DESCENTES

Cette annexe vous présente les principes de constitution des divisions du VICTOR Championnat du Rhône – Lyon Métropole Interclubs Adultes ainsi que les principes retenus concernant les montées, descentes et barrages.

Adultes - PréRégionale (PR)

Matches du dimanche (aller simple)

Groupe unique

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

L'équipe championne de PR accède aux barrages des champions départementaux pour l'accession en R3.

Barrages de descente PR → D1 :

1^{er} barrage : 6^e PR contre 7^e PR, le vainqueur reste en PR.

2nd barrage : l'équipe battue du premier barrage rencontre le vainqueur de la rencontre de barrage entre les équipes classées 2^e et 3^e de D1. Le vainqueur obtient ou maintient sa place en PR, le perdant reste ou descend en D1.

L'équipe 8^e de PR descend en D1.

Adultes - Départementale 1 (D1)

Matches du dimanche (aller simple)

Groupe unique

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

L'équipe championne de D1 accède en PR.

Barrages de montée D1 → PR :

1^{er} barrage : 2^e PR contre 3^e PR, le perdant reste en D1.

2nd barrage : l'équipe vainqueur du premier barrage rencontre le perdant de la rencontre de barrage entre les équipes classées 6^e et 7^e de PR. Le vainqueur obtient ou maintient sa place en PR, le perdant reste ou descend en D1.

Barrages de descente D1 → D2

L'équipe classée 6^e de D1 affronte l'équipe vainqueur du barrage opposant les équipes classées 2^e de D2. Le vainqueur obtient ou maintient sa place en D1, le perdant reste ou descend en D2.

Les équipes 7^e et 8^e de D1 descendent en D2.

Adultes - Départementale 2 (D2)

Matches du dimanche (aller simple)

Groupe A

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Groupe B

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Les équipes 1^{ères} de D2A et D2B accèdent en D1 et se rencontrent pour le titre de champion de D2.

Barrages de montée D2 → D1 :

1^{er} barrage : 2^e D2A contre 2^e D2B, le perdant reste en D1.

2nd barrage : l'équipe vainqueur du premier barrage rencontre l'équipe classée 6^e de D1. Le vainqueur obtient ou maintient sa place en D1, le perdant reste ou descend en D2.

Barrages de descente D2 → D3 :

7^e D2A contre 7^e D2B, le gagnant reste en D2, le perdant descend en D3

Les équipes 8^e de D2A et D2B descendent en D3.

Adultes - Départementale 3 (D3)**Matchs du dimanche (aller simple)****Groupe A**

1	
2	
3	
4	
5	
6	

Groupe B

1	
2	
3	
4	
5	
6	

Groupe C

1	
2	
3	
4	
5	
6	

Départementale 4 – Adultes**Matchs en soirée (aller/retour)****Groupe A**

1	
2	
3	
4	
5	

Groupe B

1	
2	
3	
4	
5	

Groupe C

1	
2	
3	
4	
5	

Groupe D

1	
2	
3	
4	
5	

Départementale 5 – Adultes**Matchs en soirée (aller/retour)**

La Départementale 5 est composée du nombre d'équipes restantes lors de la clôture des engagements du VICTOR Championnat du Rhône - Lyon Métropole Interclubs Adultes.

Les groupes de 5 équipes en formule aller/retour seront privilégiés. L'équipe première de chaque groupe accèdera aux playoffs pour la montée en Départementale 4.

Toutefois, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation de la Départementale 5 en fonction du nombre d'équipes inscrites lors de la clôture des engagements.

Barrages de montée D3 → D2 :

Les équipes classées premières de chaque groupe de D3 accèdent à des barrages de montée. Ces barrages de montée sont complétés par le meilleur deuxième des groupes de D3, déterminé selon le nombre de points au classement à l'issue de la saison régulière.

Les équipes qualifiées aux barrages s'affrontent en demi-finales (voir 4.4 du règlement pour les modalités de tirage au sort).

Les équipes vainqueurs des demi-finales montent directement en D2 et accèdent à la finale de la division permettant de déterminer le champion de la division. Le perdant de chaque demi-finale accède à la rencontre pour la 3^e place, le vainqueur de cette rencontre accède à la D2.

Les équipes classées 6^e de chaque groupe de D3 descendent directement en D4.

Barrages de montée D4 → D3 :

Les équipes classées premières de chaque groupe de D4 accèdent à des barrages de montée.

Les équipes vainqueurs des demi-finales montent directement en D3 et accèdent à la finale de la division permettant de déterminer le champion de la division. Le perdant de chaque demi-finale accède à la rencontre pour la 3^e place, le vainqueur de cette rencontre accède à la D3.

La Commission Départementale Compétitions se réserve la possibilité de définir le nombre de descentes ainsi que le fonctionnement des barrages de descente après la fin des engagements et en fonction de la composition des groupes de D5.

Dans le cas où la D5 prend la forme de plusieurs groupes, les équipes classées premières de chaque groupe de D5 accèdent à des barrages de montée.

La Commission Départementale Compétitions se réserve la possibilité de définir le nombre de montées ainsi que le fonctionnement des barrages de montée après la fin des engagements et en fonction du nombre d'équipes engagées et de groupes formant la division.